

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 632 273

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

88 07343

⑤1 Int Cl^a : B 65 D 5/20, 85/34.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 2 juin 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 49 du 8 décembre 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : HUGUES NICOLLET S.A., Société ano-
nyme. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Claude Lasnier.

⑦3 Titulaire(s) :

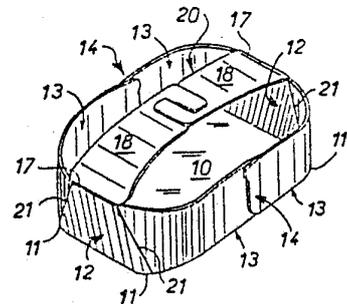
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés.

⑤4 Barquette.

⑤7 Cette barquette comporte, d'un seul tenant, un panneau de fond 10, de contour globalement quadrangulaire et à angles 11 arrondis, et, le long de deux côtés opposés de ce panneau de fond 10, deux panneaux de côté 12, qui, à chacune de leurs extrémités, se prolongent chacun par une languette 13, les languettes 13 se rejoignant l'une l'autre, en étant convenablement solidarisées l'une à l'autre, pour la constitution, par paire, de panneaux de côté 14 intermédiaires entre les précédents.

Suivant l'invention, les languettes 13 se raccordent chacune par une ligne de pliage oblique 21 aux panneaux de côté 12 dont elles sont issues, en sorte qu'elles sont rabattables sur le panneau de fond 10.

Application, notamment, aux barquettes propres au conditionnement de fruits ou légumes.



FR 2 632 273 - A1

D

"Barquette"

La présente invention concerne d'une manière générale les barquettes qui, destinées, par exemple, au conditionnement de fruits ou de légumes, sont réalisées, d'un seul tenant, en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille, convenablement découpé et rainé.

Elle vise plus particulièrement le cas où, pour être plus adaptées au conditionnement de tels fruits ou légumes, ces barquettes sont à angles arrondis.

Plus particulièrement encore, elle vise celles de ces barquettes qui comportent, d'un seul tenant, un panneau de fond, de contour globalement quadrangulaire et à angles arrondis, et, le long de deux côtés opposés de ce panneau de fond, deux panneaux de côté latéraux, qui, à chacune de leurs extrémités, se prolongent chacun par une languette, les languettes situées d'un même côté contournant les arrondis du panneau de fond et se rejoignant ensuite l'une l'autre, en étant alors convenablement solidarisées l'une à l'autre, pour la constitution, par paire, d'un panneau de côté intermédiaire entre les précédents.

Ainsi, dans ces barquettes, seuls deux des panneaux de côté sont, dès l'origine, matériellement individualisés, les deux autres panneaux de côté ne résultant ensuite que de la conjonction de languettes issues des précédents.

Dans les réalisations de ce type connues à ce jour, ces languettes restent, à l'origine, pour une livraison à plat de l'ensemble, dans le prolongement des panneaux de côté dont elles sont issues.

Cette disposition se prête mal à une solidarisation préalable l'une à l'autre de ces languettes.

De fait, dans les réalisations en question, ces languettes ne sont solidarisées l'une à l'autre qu'après la mise en volume, sur ses lieux d'utilisation, de la barquette à laquelle elles appartiennent, et, dès lors, cette solidarisation doit se faire à la main.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant au contraire une solidarisation préalable de ces languettes l'une avec l'autre.

5 De manière plus précise, elle a pour objet une barquette du genre comportant, d'un seul tenant, un panneau de fond, de contour globalement quadrangulaire et à angles arrondis, et, le long de deux côtés opposés de ce panneau de fond, deux panneaux de côté latéraux, qui, à chacune de
10 leurs extrémités, se prolongent chacun par une languette, les languettes situées d'un même côté se rejoignant l'une l'autre, en étant convenablement solidarisées l'une à l'autre, pour la constitution d'un panneau de côté intermédiaire entre les précédents, cette barquette étant
15 d'une manière générale caractérisée en ce que les languettes se raccordent chacune par une ligne de pliage oblique aux panneaux de côté dont elles sont issues, en sorte qu'elles sont rabattables sur le panneau de fond.

En pratique, c'est à angle droit avec les panneaux de côté qu'elles sont ainsi rabattables sur ce panneau de fond.

20 Quoi qu'il en soit, se chevauchant l'une l'autre à leur extrémité, elles peuvent avantageusement être dès l'origine solidarisées l'une à l'autre par collage, et donc mécaniquement, lors même de leur rabattement sur le panneau
25 de fond.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

30 la figure 1 est une vue en plan d'un flan propre à la constitution d'une barquette suivant l'invention ;

les figures 2A, 2B sont des vues en plan qui, analogues à celle de la figure 1, illustrent deux phases successives de pliage et de collage de ce flan ;

35 la figure 3 est, après sa mise en volume, une vue en perspective de la barquette suivant l'invention.

Tel qu'illustré sur ces figures, la barquette suivant l'invention comporte, d'un seul tenant, un panneau de fond 10, de contour globalement quadrangulaire, et à angles 11 largement arrondis, et, le long de deux côtés opposés de ce
5 panneau de fond 10, deux panneaux de côté latéraux 12, qui, à chacune de leurs extrémités, se prolongent chacun par une languette 13.

Les languettes 13, qui, en pratique, dans la forme de réalisation représentée, ont, globalement, une hauteur
10 sensiblement égale à la largeur, ou hauteur, des panneaux de côté 12, ont une longueur suffisante pour que celles situées d'un même côté du panneau de fond 10 se rejoignent l'une l'autre et puissent alors être convenablement solidarisées l'une à l'autre, pour la constitution, par paire, d'un
15 panneau de côté 14 intermédiaire entre les précédents.

Dans la forme de réalisation représentée, les languettes 13 situées d'un même côté du panneau de fond 10 sont sensiblement de même longueur, et elles se rejoignent donc l'une l'autre à mi-distance par rapport à ce panneau de
20 fond 10.

En pratique, il en est ainsi de l'un et de l'autre des côtés du panneau de fond 10.

Quoi qu'il en soit, pour contourner, dans l'intervalle, l'angle arrondi 11 correspondant du panneau de
25 fond 10, chacune des languettes 13 ainsi mises en oeuvre présente, transversalement, de place en place, à sa racine, une pluralité de lignes de pliage 15.

Dans la forme de réalisation représentée, et de manière connue en soi, les panneaux de côté 12, qui se
30 rattachent eux-mêmes par une ligne de pliage 16 au côté concerné du panneau de fond 10, sont chacun dotés, le long de leur bord opposé à cette ligne de pliage 16, dans la zone médiane de celui-ci, et à compter d'une ligne de pliage racine 17, d'une patte 18, qui s'étend sensiblement
35 perpendiculairement à leur longueur, et qui, affectée, transversalement, de place en place, d'une pluralité de lignes de pliage 19 propres à en favoriser un déploiement en

arrondi, est apte, par crochetage, à constituer, avec la patte 18 opposée, une anse 20.

Ces dispositions sont bien connues par elles-mêmes, et ne faisant pas en propre l'objet de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

De manière également connue en soi, et tel que représenté à la figure 1, la barquette suivant l'invention résulte d'un flan convenablement découpé et rainé.

De manière conventionnelle, sur cette figure 1, les lignes de coupe ont été représentées en traits continus et les lignes de pliage en traits interrompus.

Suivant l'invention, les languettes 13 se raccordent chacune par une ligne de pliage oblique 21 aux panneaux de côté 12 dont elles sont issues, en sorte que, tel que représenté pour deux d'entre elles sur la figure 2B, elles sont rabattables sur le panneau de fond 10.

En pratique, cette ligne de pliage oblique 21 s'étend à 45°, en sorte que, une fois rabattues contre le panneau de fond 10, les languettes 13 font globalement un angle droit avec les panneaux de côté 12 dont elles sont issues.

Autrement dit, elles sont alors en croix avec ces panneaux de côté 12.

Dans la forme de réalisation représentée, les lignes de pliage obliques 21 délimitant ainsi à ses extrémités chacun des panneaux de côté 12 sont issues des extrémités de la ligne de pliage racine 17 de la patte 18 correspondante.

Chacun des panneaux de côté 12 se trouve ainsi globalement délimité par des lignes de pliage formant conjointement entre elles un trapèze isocèle, à savoir, la ligne de pliage 16 par laquelle un tel panneau de côté 12 se raccorde au panneau de fond 10, la ligne de pliage racine 17 de la patte 18 correspondante, et les lignes de pliage obliques 21 à compter desquelles s'étendent les languettes 13 qui leur sont associées.

Mais, en pratique, à leurs extrémités, ces lignes de pliage obliques 21 s'étendent au-delà des extrémités de la

ligne de pliage 16, et, donc, elles s'étendent au-delà du contour du panneau de fond 10.

En atelier, et tel que représenté à la figure 2A, il est d'abord procédé au rabattement, contre le panneau de fond 10, des deux languettes 13 associées à un même panneau de côté 12, par pliage de 180° autour de leurs lignes de pliage 21.

Après encollage, tel que schématisé par des hachures 22 sur cette figure 2A, de l'extrémité de ces languettes 13, il est ensuite procédé au rabattement, contre le panneau de fond 10, et contre les languettes 13 précédentes, par pliage de 180° autour de leurs propres lignes de pliage 21, des languettes 13 associées à l'autre panneau de côté 12, tel que représenté à la figure 2B.

Les dispositions sont telles que les languettes 13 situées d'un même côté du panneau de fond 10 se chevauchent alors l'une l'autre à leurs extrémités, en sorte que, du fait de l'encollage précédent, elles se solidarisent l'une à l'autre par collage.

Ainsi qu'on le notera, la barquette suivant l'invention est avantageusement livrable à plat, et les languettes 13 constituant, par paire, ses panneaux de côté 14 intermédiaires entre ses panneaux de côté 12, s'étendent alors à l'intérieur du contour de son panneau de fond 10, en retrait par rapport aux bords correspondants de celui-ci.

Sur les lieux d'utilisation de la barquette suivant l'invention, il suffit de dresser ses panneaux de côté 12 sensiblement perpendiculairement à son panneau de fond 10, puis de rapprocher l'une de l'autre ses pattes 18 jusqu'à ce que, par crochetage l'une sur l'autre, elles constituent conjointement une anse 20, tel que représenté à la figure 3.

Dans la forme de réalisation représentée en trait plein sur les figures 1 à 3, une seule anse 20 est prévue.

En variante, deux de telles anses 20 peuvent être prévues, chacun des panneaux de côté 12 étant alors doté, parallèlement l'une à l'autre, et à distance l'une de

l'autre, de deux pattes 18, tel que schématisé en traits interrompus à la figure 2B.

5 Mais, si la ou les anses ainsi mises en oeuvre ont pour avantages de maintenir déployée la barquette suivant l'invention après la mise en volume de celle-ci, d'en faciliter le portage, et d'éviter que les fruits ou légumes qui y ont été disposés ne s'en échappent intempestivement, elle ou elles ne sont pas non plus indispensables.

10 La présente invention ne se limite d'ailleurs pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution.

REVENDEICATIONS

1. Barquette du genre comportant d'un seul tenant, un panneau de fond (10), de contour globalement quadrangulaire, et à angles (11) arrondis, et, le long de deux côtés opposés de ce panneau de fond (10), deux panneaux de côté latéraux (12), qui, à chacune de leurs extrémités, se prolongent
5 chacun par une languette (13), les languettes (13) situées d'un même côté se rejoignant l'une l'autre en étant convenablement solidarisiées l'une à l'autre, pour la constitution d'un panneau de côté (14) intermédiaire entre
10 les précédents, caractérisée en ce que les languettes (13) se raccordent chacune par une ligne de pliage oblique (21) aux panneaux de côté (12) dont elles sont issues, en sorte qu'elles sont rabattables sur le panneau de fond (10).

2. Barquette suivant la revendication 1, caractérisée
15 en ce que les languettes (13) situées d'un même côté étant sensiblement de même longueur, elles se rejoignent l'une l'autre à mi-distance.

3. Barquette suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, caractérisée en ce que les languettes
20 (13) situées d'un même côté se chevauchent l'une l'autre à leur extrémité et elles sont solidarisiées l'une à l'autre par collage.

4. Barquette suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que, une fois
25 rabattues contre le panneau de fond (10), les languettes (13) font globalement un angle droit avec les panneaux de côté (12) dont elles sont issues.

5. Barquette suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que, les panneaux
30 de côté (12) étant chacun doté, à compter d'une ligne de pliage racine (17), d'une patte (18) apte à constituer, avec la patte (18) opposée, une anse (20), les lignes de pliage (21) des languettes (13) sont issues des extrémités de la ligne de pliage racine (17) de la patte (18) correspondante.

1/1

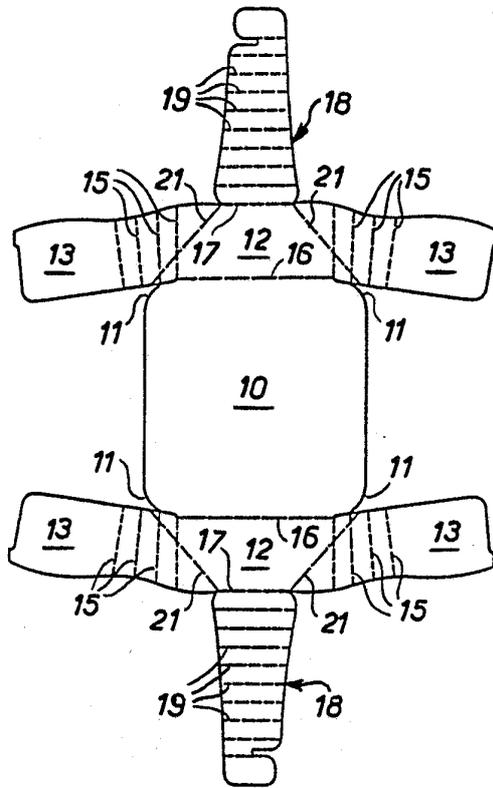


FIG. 1

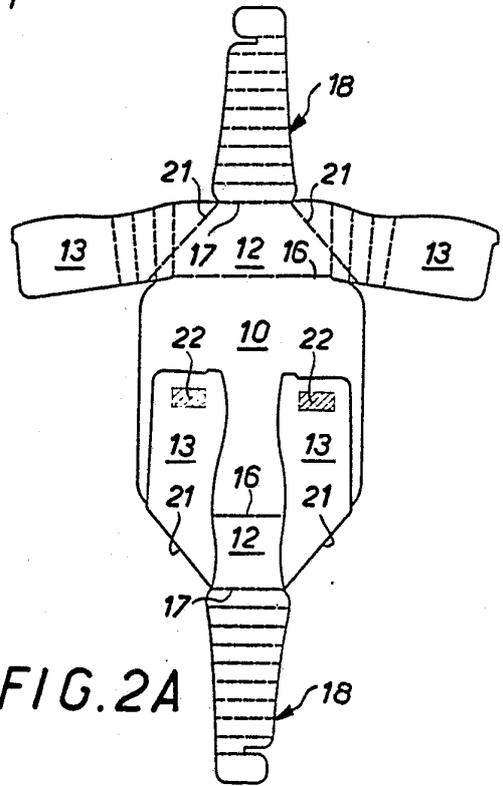


FIG. 2A

FIG. 3

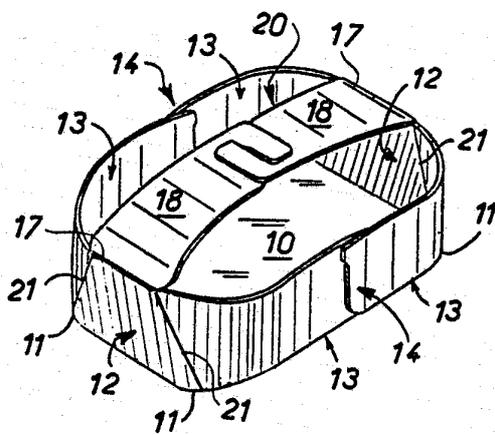


FIG. 2B

